

Compte-rendu du comité de pilotage SCoT du 13/01/2016

Présents :

Isabelle Auricoste (présidente du pays Ruffécois), Mélanie Moreau (directrice du pays Ruffécois), Martin Grolée (chargé de mission SCoT du pays Ruffécois), Fabien Fenestre (citadia), Marie Mantigny Huleux (citadia) Gaetan Berrehouc (délégué de la commune de Fontclaireau), Franck Bonnet (Maire de Saint Fraigne, vice-président du PETR), Georges Berthu (délégué de la commune de Longré), Jacques Bourabier (Maire de Saint-Angeau), Allain Broute (Maire de Ranville-Breuillaud), Guy Buisson (délégué de la commune de Fontclaireau), Jean-Pierre De Fallois (Président de la CDC du Pays Manslois), Jean-Jacques Ducouret (délégué de la commune de Vouharte), James Chabauty (Maire de Montignac), Brigitte Fouré (Présidente de la CDC du Pays d'Aigre), Bernadette Gardette (déléguée de la commune de Vars), Claude Guitton (Maire de Villognon), Yves Lacouture (vice-président du pays Ruffécois), Christian Lépine (délégué de la commune de Ruffec), Françoise Perrin (Maire de Poursac), Dominique Ravaud (Maire de la foret de Tessé), Annie Sagne (adjointe à la mairie de Nanclars), Claudy Seguinar (Maire de Verteuil/Charente), Jean-Pierre Vigier (Maire de Vouharte), Philippe Boireau (maire de Fontclaireau)

Préambule

Il est signalé que Fabien Fenestre qui était le référent de Citadia pour le SCoT Du pays Ruffécois doit s'absenter pour une durée de 6 mois à partir de la fin février. Il sera remplacé pendant cette période par Marie Mantigny-Huleux.

La première version du PADD du SCoT a déjà été présentée dans les communautés de communes de Val de Charente et du Pays Manslois. Une date a été fixée pour la CDC du pays d'Aigre et il reste à en fixer une pour la CDC de la Boixe.

Objectifs du comité de pilotage

Suite aux réunions dans les deux communautés de communes rencontrées sur les quatre, le bureau d'étude (citadia) propose aux membres du comité de pilotage une nouvelle organisation des points prioritaires qui pourront constituer la trame du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du SCoT.

I. Organiser le territoire pour assurer le renouvellement démographique et économique

1. Organiser et accompagner le développement économique et touristique
2. Maintenir un bon niveau de services et d'équipements
3. Organiser les mobilités
4. Repenser le développement du parc de logements
5. Rendre le territoire lisible et attractif

II. Ancrer le développement dans son environnement pour valoriser les atouts du territoire

6. Valoriser les paysages et le cadre de vie
7. Valoriser plus largement le potentiel agronomique
8. Préserver, voire restaurer, les espaces naturels majeurs
9. Optimiser l'utilisation des ressources naturelles (eau, biomasse, vent, ...)
10. Faire des espaces naturels un support de développement

Il est demandé aux élus du comité de pilotage de hiérarchiser ces points et d'orienter le bureau d'études sur les priorités pour le développement du territoire pour pouvoir bâtir le PADD et procéder à son écriture.

Cette rencontre de comité de pilotage va également servir à illustrer comment chaque objectif du PADD peut être décliné au sein du DOO (documents d'orientation et d'objectifs) et trouver une traduction prescriptive.

Pour rappel sur les différents éléments constitutifs du SCoT :

- Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) constitue la pièce centrale et le projet politique du SCoT, il contiendra les grandes orientations et les objectifs pour le développement futur du territoire.
- Le DOO (document d'orientations et d'objectifs) contiendra les outils et les moyens à mettre en place pour répondre aux objectifs du PADD.

Synthèse des débats sur l'identification des trois actions prioritaires

Fabien Fenestre rappelle l'importance de hiérarchiser ces axes car ce n'est pas la même chose de commencer un projet de territoire par l'habitat que par la dimension économique. Les élus doivent être en capacité d'arrêter une stratégie pour faire basculer le territoire.

La première priorité ciblée est celle de la mobilité car la mobilité permet l'accès à tous les services/équipement et aussi à l'emploi. S'il n'y a pas de mobilité, l'accès à tous ces éléments devient compliqué.

Les autres axes prioritaires soulevés sont le développement économique et le maintien d'un bon niveau de services.

Certains participants font remarquer l'interdépendance qu'il y a entre tous ces axes économie/mobilité/services. Au niveau des axes environnementaux, un des participant propose de fusionner les axes 8 et 10 ainsi que de faire connaître les nouvelles pratiques agricoles au regard de l'axe 7 et de remonter le point 9.

L'axe 5 relatif à la lisibilité et l'attractivité du territoire est identifié comme un axe qui pourrait englober tous les autres. Sur les axes listés de 6 à 10, il n'y a pas de questions particulières mais il est demandé de remplacer les termes « potentiel agronomique » par « valorisation du potentiel agricole ».

Il y a plusieurs questions concernant l'objectif du développement touristique qui est jugé trop ambitieux notamment à cause de la difficulté d'accéder à la Charente dans beaucoup d'endroits situés sur des propriétés privées.

Fabien Fenestre rappelle que l'un des objectifs du DOO va être d'identifier les leviers d'action possibles pour rendre davantage la Charente accessible. De plus la réflexion ne doit pas être menée à l'échelle de chaque commune mais bien à l'échelle du territoire pour toujours dégager des priorités.

Toujours pour le tourisme, un des participants évoque la possibilité d'élaborer un réel projet touristique le long de la Charente (un exemple est donné de maisons sur pilotis)

Fabien Fenestre rappelle que le SCoT va donner le cadre (objectifs de développement/préservations retenus), la nature du projet est par contre traitée à l'échelle de l'office du tourisme.

Synthèse des sur les exemples de traduction des objectifs retenus au PADD au sein d'un futur DOO

Tous les exemples de traduction du PADD dans le DOO sont présents dans le document téléchargeable en pièce jointe.

Fabien Fenestre explique que le DOO pourrait donner le schéma de développement à 20 ans sur le tourisme, l'économie ou le transport, avec les moyens d'action et les outils pour chaque domaine.

Un des participant précise qu'au niveau du développement résidentiel, il faudrait prioriser la réhabilitation (surtout pour les jolies maisons de village qui ne trouvent pas d'acquéreur) plutôt que de consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles. Suite à cette remarque la question des moyens est évoquée pour réhabiliter ces maisons.

L'exemple du pass accession de l'agglomération d'Angoulême est évoqué, ce dispositif a été présenté à un comité syndical à Villognon en 2015. Les élus semblent favorables à la mise en place d'un tel système sur le Ruffécois.

Fabien Fenestre expose également la possibilité d'élaborer dans les villages des plans de référence comme Aigre l'a déjà fait, cela pourrait permettre de reconcevoir les villages (recréer de la voirie et redensifier des villages) et de proposer des formes d'habitat plus en adéquation avec la demande actuelle.

Les participants demandent si cela pourrait permettre de passer outre l'avis de l'ABF. Par rapport à cette remarque un autre participant rappelle que l'avis de l'ABF ne constitue qu'un avis et qu'il est possible de passer outre.

Fabien Fenestre souligne que l'ABF est contraignant parce qu'il est souvent face à une demande individuelle et non à un projet intégré dans une réflexion globale.

Concernant la question des zones d'activité, un enjeu fort serait d'avoir un schéma de l'infrastructure économique lisible afin d'améliorer la structuration de l'offre existante. Aujourd'hui le constat qui est fait est que toutes les zones d'activités sont équipés de la même façon, il n'y a pas de spécialisation. Un schéma de l'infrastructure économique pourrait permettre de définir quel type d'accueil on veut faire.

Au niveau de l'interface entre l'habitat et les terres exploitées, il est évoqué la possibilité de mettre en place une zone tampon.

Pour cette question Fabien Fenestre précise qu'il faudra savoir qui entretient cette zone tampon, et qu'il faudra définir précisément la limite d'urbanisation des villages.

Mélanie Moreau annonce que les 52 SCoT de la future grande région vont se réunir fin mars pour porter leurs projets et problématiques auprès de la grande région notamment sur la question de la mobilité et du transport.

Il est validé le fait de réaliser une nouvelle carte sur les thématiques économique faisant apparaître la localisation de zones d'activité et des pôles touristiques.

Tout le travail sur le DOO va être poursuivi au cours de l'année 2016.

Fin de réunion – questions diverses

Un laboratoire de recherche (nommé Acadie) va venir étudier le SCoT DU PAYS Ruffécois et ils souhaiteraient rencontrer un élu du territoire, M Bonnet s'est porté volontaire.

Plusieurs élus ont exprimé la nécessité de débattre au sein de leur conseil municipal des orientations du PADD du SCoT. Martin Grolée (chargé de mission SCoT) et Isabelle Auricoste (présidente du PETR) se tiennent à la disposition des communes si elles souhaitent une intervention sur le SCoT en conseil municipal.

Le prochain comité de pilotage SCoT aura lieu le mercredi 27 janvier à 14h30 à la salle des cours/mairie de Mansle (salle située à côté des locaux du pays). Ce prochain comité de pilotage sera l'occasion de présenter l'IFREE (institut de formation à l'éducation et à l'environnement) qui est l'organisme chargé d'animer le débat sur le SCoT en comité syndical le 1^{er} Mars prochain.